

# Vexin français pourquoi adhérer au Parc naturel régional du Vexin français ?

Le territoire du Parc du Vexin français est classé par l'État depuis 30 ans pour ses particularités et ses richesses naturelles, culturelles et paysagères.

**Votre commune fait partie du périmètre d'étude de classement du Parc naturel régional du Vexin français et elle va devoir choisir en 2025 si elle approuve le projet de Charte « Horizon 2040 » et ainsi adhérer au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français pour la période 2026-2041.**

## LE CLASSEMENT EN PARC NATUREL RÉGIONAL

Son objectif est de distinguer un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Il s'agit de protéger et valoriser cet héritage, grâce au soutien financier des collectivités territoriales signataires, Etat, Région, Départements, EPCI et communes. C'est le Premier ministre qui choisit de classer par décret un territoire pour 15 ans. La Région demande le renouvellement du label sur les bases d'un projet de territoire, la Charte, qui est actualisé et construit avec les acteurs locaux.

## COMMENT AGIT LE PARC ?

Le Parc agit en rassemblant auprès des collectivités, des communes, des acteurs locaux et des habitants. Il accompagne les projets, apporte conseils et appui technique. Il oriente les porteurs de projet vers les dispositifs d'aides existants (Etat, Région, Départements...) et peut accorder des financements.

## SES DOMAINES D'INTERVENTION PRINCIPAUX

- Accompagnement des collectivités dans l'élaboration des documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement
- Gestion des milieux naturels
- Protection et valorisation des patrimoines paysager, naturel et culturel ;
- Agriculture
- Développement local
- Tourisme durable
- Education à l'environnement et au territoire

## LES RÉUSSITES DE LA CHARTE 2008-2023 DE VOTRE PARC

- Le premier Parc naturel régional à bénéficier en 2014 du label Pays d'art et d'histoire, attribué par le ministère de la culture, dont le renouvellement pour 10 ans est en cours ;
- La gestion de la Réserve Naturelle Nationale des coteaux de la Seine depuis sa création en 2009 ;
- Le Parc, opérateur des 3 sites Natura 2000
- La maîtrise vertueuse de l'urbanisation et de la consommation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers ;
- La labellisation du Parc en « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » par le ministère de la Transition écologique en 2016 et la poursuite par l'accompagnement des collectivités pour l'écoconstruction et la rénovation du patrimoine bâti ;
- Le Parc en tant qu'opérateur France Rénov' au service des habitants en lien avec le département et les EPCI dans le Val d'Oise ;
- L'accompagnement et la mise en valeur des acteurs locaux : entreprises, artisans, restaurateurs, gîtes, associations, collectifs d'habitants...

- La mise en place de Chartes de qualité environnementales dans les zones d'activités économiques d'Ennery et de Marines ;
- Le Projet Alimentaire Territorial porté par la Communauté d'Agglomération Cergy-Pontoise et le Parc du Vexin français, en lien avec le programme Leader Seine Aval ;
- Le Parc, partenaire des contrats Eau et Climat portés par les Syndicats du territoire ;
- Le musée du Vexin français, porte d'entrée du territoire ouvert aux habitants et aux visiteurs : expositions, programmation culturelle et événementielle ;
- Le Parc, premier signataire d'une convention avec l'Éducation nationale, renouvelée depuis 1997, pour l'accompagnement de projets pédagogiques sensibilisant les scolaires à l'environnement et au territoire ;
- L'accompagnement de la création et de la réalisation de l'Eco hameau du Champ Foulon à Saint-Cyr-en-Arthies, premier habitat participatif en zone rurale en Île-de-France.

## Le mot du Président

*Le renouvellement de la Charte est un engagement fort dans un projet de territoire pour la préservation de notre patrimoine, notre environnement et notre ruralité. Au-delà du document même, il marque la volonté de réunir les élus autour d'un projet partagé avec la volonté d'agir ensemble pour le bien commun et les générations futures.*

Benjamin DEMAILLY

## QUELQUES EXEMPLES EN CHIFFRES

### Urbanisme

73 communes accompagnées sur la période du précédent classement (2008 à mai 2023) pour la révision ou l'élaboration des documents d'urbanisme, dont 34 dans le cadre de la loi ALUR.

### Rénovation énergétique

- > Conseil en Énergie Partagé (CEP), assuré en partenariat avec SOLIHA et Énergies Solidaires : depuis 2012, 89 communes et 3 communautés de communes en ont bénéficié, le Parc ayant mobilisé un financement de 539 000 €.
- > Le total des aides attribuées par le Parc pour la rénovation énergétique des bâtiments et équipement publics sur la même période s'élève à 1 334 000 €, incluant les fonds TEPCV (500 000 €).
- > Le service public France Rénov' destiné aux particuliers est porté par le Parc depuis 2021 avec le soutien du Département sur les 3 EPCI Valdoisiens. En 4 ans, pas moins de 2441 foyers ont été conseillés et accompagnés dans leurs projets de rénovation.

### Restauration du patrimoine vernaculaire

Sur la période 2008-2023, le total des aides consacrées à la restauration du patrimoine (murs et façades, petit patrimoine rural remarquable) s'élève à 3 742 000 € pour les communes et EPCI et à 847 000 € pour les particuliers, associations et entreprises. Un total de 626 projets de restauration ont ainsi été accompagnés techniquement et financièrement.

### Valorisation du patrimoine et des paysages

47 Sentiers du Patrimoine® dans les communes  
79 communes parcourues par un Rendez-vous PAH - 4000 visiteurs depuis 2015.

### Animation des Mesures

#### Agro Environnementales et Climatiques

130 exploitants agricoles engagés de 2023 à 2025.

### Les espaces naturels

19 627 hectares de réservoirs de biodiversité reconnus dont 9 949 hectares qui bénéficient d'une protection : 4 sites Natura 2000 ; 1 Réserve Naturelle Nationale ; 3 Réserves Naturelles Régionales ; 21 Espaces Naturels Sensibles.



### Développement local

- > Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat (OCMA) de 2017 à 2023 : 36 entreprises ayant bénéficié de 470 143 € de subventions pour un montant total d'investissements de 1 407 992 € ;
- > 125 entreprises installées depuis 2008 qui ont généré la création de 1011 emplois sur les ZAE d'Ennery et Marines ;
- > 32 prestataires bénéficiaires de la Marque Valeurs Parc ;
- > 58 professionnels des Métiers d'art, soit une progression de plus de 35 % depuis 2007 ;
- > 38 communes ont bénéficié d'un accompagnement technique et financier pour la ré-ouverture de chemins et la mise en place d'équipements et services liés à la randonnée.

### Éducation et culture

- > 80 projets scolaires par an, coconstruits avec les enseignants sur les thèmes de la biodiversité, le patrimoine, l'alimentation...
- > Plus d'une vingtaine d'initiatives soutenues chaque année dans le cadre des Petits moments du Vexin depuis 2018, initiatives favorisant le lien social et portées par les communes, associations ou collectifs d'habitants
- > De 15 000 à 20 000 visiteurs par an au musée du Vexin français.

## À QUOI SERT LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS ?

**C'est une reconnaissance nationale du territoire**, de son identité fondée sur le caractère remarquable de ses paysages et de ses patrimoines naturels et bâtis dont la protection est le fondement même du Parc. Il donne de la valeur et une image positive à nos communes.

**C'est un atout pour les projets**, une équipe technique pluridisciplinaire qui met ses compétences au service du territoire : communautés de communes, communes, professionnels, associations, habitants. Il accompagne les projets et les réflexions dans les domaines inscrits dans la Charte.

**C'est un lieu d'échanges, de médiation et d'action**, qui rassemble les acteurs du territoire. Le Parc permet de dégager des visions communes, de collaborer entre communes, de sortir de l'isolement, de faire connaître au public les richesses et intérêts de l'environnement, de partager les idées et les expériences.

**C'est un outil privilégié pour réaliser des actions expérimentales ou exemplaires** et contribuer à des programmes de recherche.

**C'est un accompagnement financier**, grâce aux contributions de la Région et de l'État, le Parc a pu maintenir un accompagnement financier des communes et des particuliers, associations et entreprises, dans des domaines spécifiques, en complémentarité des dispositifs de droit commun.

À noter : l'État verse une dotation « biodiversité et aménités rurales » par an aux communes adhérentes au Parc, sous conditions, dans le cadre de la DGF. En 2024, cette dotation représente pour toutes les communes du Parc un montant de 386 866 €.

## Pour suivre l'actualité de votre Parc

 [pnr-vexin-francais.fr](http://pnr-vexin-francais.fr)

 @Parc\_naturel\_régional\_du\_Vexin\_français

 @parcvexinfrancais

Parc naturel régional du Vexin français  
Maison du Parc - 95450 Théméricourt  
01 34 48 66 10  
[contact@parcduvexin.fr](mailto:contact@parcduvexin.fr)

